

LES RÉSIDENCES DE TOURISME SERONT OUVERTES POUR LES VACANCES DE FIN D'ANNÉE

Elles s'organisent en dernière minute pour pouvoir accueillir les vacanciers

Jean Castex nous l'a confirmé ce matin en direct d'une réunion depuis Matignon : les Résidences de Tourisme pourront bien rouvrir le 15 décembre, mais sans piscine ni aucun équipement aquatique.

Les exploitants qui avaient déjà assoupli leurs conditions d'annulation pour rassurer les clients, sont en train de tous les rappeler pour leur confirmer ces nouvelles conditions.

A la montagne environ 200 résidences seront ouvertes sur les 656 du parc total. Surtout celles qui se trouvent en stations villages, ou en stations qui vivent toute l'année. La neige est là dans tous les massifs, les familles pourront prendre un bol d'air et essayer les nombreuses activités hors ski qui sont proposées : ski de fond, balades avec chiens de traîneau, patinoires extérieures, raquettes, luge...

A la mer environ 500 résidences seront ouvertes sur 770, soit 15% de plus que les autres années, pour accueillir les personnes en manque de grands espaces, notamment sur les côtes à proximité des grandes villes : Normandie, Vendée, Gironde, Côte d'Azur...

Le secteur des Résidences de Tourisme a pris ces décisions car il fallait redémarrer l'activité même si elle sera fortement déficitaire en montagne. C'était important pour le moral des salariés, par solidarité avec les territoires, et pour maintenir un contact avec les clients.

Depuis le début de la crise le secteur a formulé des demandes de soutien sur-mesure au gouvernement pour préserver les emplois de la branche et de tous les territoires touristiques, l'activité des RT (lits chauds) et les loyers des propriétaires.

Les demandes réitérées ce matin sont essentiellement :

- L'indemnisation de 50% de la perte de chiffre d'affaire des Résidences de montagne sur décembre et janvier, une aide qui permettrait de couvrir principalement les charges fixes (dont les loyers)
- ou bien l'accès au fonds de solidarité élargi avec un plafonnement de 200 000€ par résidence (et non pas par entreprise)

Par ailleurs le SNRT a recontacté la Fédération Française des Banques pour demander que le report des crédits des propriétaires puisse être prolongé à 12 mois.

Le Ministre du Tourisme Jean-Baptiste Lemoine a dit ce matin qu'il souhaitait travailler sur ces demandes pour aider le secteur des RT à passer le cap.

*Le SNRT est le seul syndicat représentant des Résidences de Tourisme
Les résidences de tourisme représentent
. 26 % du parc total de l'hébergement touristique commercial « en dur ». 3,6 milliards de recettes générées en 2018
. 19 millions de clients accueillis par an
. La disponibilité d'un personnel à l'écoute et professionnel
. Une offre locative avec des services proposés « à la carte » : restauration, bien-être, animation, services et activités locales
Pour visualiser la vidéo [SNRT cliquez ici](#)*